

**Date de la convocation :**  
19 juin 2009

Le 30 juin 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

**Date d'affichage de la convocation :**  
19 juin 2009

**Membres présents :** Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT (arrivée à la délibération n°1), M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

**Nombre de conseillers municipaux :**

M. FUAN, Mme RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON (arrivée à la délibération n°1), GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN, Mmes GACEL, GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

• **en exercice** .....43

• **Présents à l'ouverture** ..35

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M. CADEC donne pouvoir à Mme GRONDIN
- Mme RAULT donne pouvoir à M. DELOURME (à l'ouverture de la séance)
- M. LE RUN donne pouvoir à M. BONNIN
- Mme BOT donne pouvoir à M. MAYEUX
- M. LORANT donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- Mme LEBRETON donne pouvoir à Mme RIO (à l'ouverture de la séance)
- Mme BOULDE donne pouvoir à Mme SOULIMAN
- M. IBNYASSIN donne pouvoir à Mme GUYONNET

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 8

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : ..... 0

**Transmission en Préfecture le :**

06 juillet 2009

**Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :**

- Sortie de M. JONCOUR lors du vote des délibérations n° 2, 4, 6, 8, 10, 12, 13, 15 et 17
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°20, retour à la n°22
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°27, retour à la n°34
- Sortie de Mme COTTRET à la délibération n°36, retour à la n°41

**Date d'affichage du compte-rendu :**

8 juillet 2009

**Secrétaire de séance :**

- Mme SOULIMAN

**Publication au recueil des actes administratifs le :**

8 juillet 2009

**La séance est levée à 21 heures 35**

### **1 - Budget de la Ville et budgets annexes - Examen du compte de gestion du trésorier principal de Saint-Brieuc Municipale - Exercice 2008**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et adopte ledit compte dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2008.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### **2 - Budget de la Ville – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2008, arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                               |               |
|----------------|-----------------|-------------------------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42                    | Exprimés : 32 |
| Voix Pour : 32 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 10 (Opposition) |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **3 - Budget de la Ville – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal affecte dans un premier temps, en section d'investissement (compte 1068), un montant de 2 316 337,05 € et inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) un montant de 1 500 000 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                               |               |
|----------------|-----------------|-------------------------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43                    | Exprimés : 33 |
| Voix Pour : 33 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 10 (Opposition) |               |

### **4 - Budgets annexes – ZAC et lotissements – Comptes administratifs – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif des budgets annexes ZAC et Lotissements de l'exercice 2008, arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **5 - Budgets annexes – ZAC et lotissements – Affectation des résultats - Exercice 2008**

Le Conseil Municipal inscrit en excédent de fonctionnement reporté (Compte 002) l'excédent 2008 du lotissement de la rue de Trégueux (74 874,88€).

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### **6 - Budget annexe fossoyage – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget Fossoyage de l'exercice 2008, arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

### **7 - Budget annexe fossoyage – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) un montant de 8 348,21 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### **8 - Budget annexe de l'eau – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif "eau" de l'exercice 2008 arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **9 - Budget annexe de l'eau – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal affecte dans un premier temps, en section d'investissement (compte 1068) un montant de 1 122 954,12 € et inscrit en excédent d'exploitation reporté (compte 002) un montant de 689 724,51 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### **10 - Budget annexe de l'assainissement – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif "assainissement" de l'exercice 2008 arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **11 - Budget annexe de l'assainissement – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal inscrit en excédent d'exploitation reporté (compte 002) un montant de 120 835,64 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### **12 - Budget annexe affermage eau Ville de Plérin – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget "affermage eau Ville de Plérin" de l'exercice 2008 arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **13 - Budget annexe des parkings – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif "du budget des parkings" de l'exercice 2008 arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |   |               |
|----------------|-----------------|---|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42                                | Exprimés : 40 |
| Voix Pour : 40 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 2 (M. LE BERE et Mme MEYER) |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **14 - Budget annexe des parkings – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal inscrit en excédent reporté d'exploitation (compte 002) un montant de 69 582,87 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |   |               |
|----------------|-----------------|---|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43                                | Exprimés : 41 |
| Voix Pour : 41 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 2 (M. LE BERE et Mme MEYER) |               |

#### **15 - Régie municipale des Pompes Funèbres – Service extérieur – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du service extérieur de la régie municipale des pompes funèbres de l'exercice 2008 arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **16 - Régie municipale des Pompes Funèbres – Service extérieur – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de l'année 2008 du service extérieur de la régie municipale des pompes funèbres ainsi qu'il suit : l'inscription en excédent reporté d'exploitation, compte 002, la somme de 147 015,73 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### **17 - Régie municipale des Pompes Funèbres - Crématorium – Compte administratif – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du crématorium de la régie municipale des pompes funèbres de l'exercice 2008 arrêté comme indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **18 - Régie municipale des Pompes Funèbres – Crématorium – Affectation du résultat – Exercice 2008**

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de l'année 2008 du crématorium de la régie municipale des pompes funèbres ainsi qu'il suit :

- ↳ une affectation en section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 103 082,47 €,
- ↳ une inscription en excédent reporté d'exploitation (compte 002) de la somme de 1 343 905,58 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

#### **19 - Budget supplémentaire de la Ville – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 dont le détail des principales opérations inscrites tant en Fonctionnement qu'en Investissement est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                               |               |
|----------------|-----------------|-------------------------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43                    | Exprimés : 33 |
| Voix Pour : 33 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 10 (Opposition) |               |

#### **20 - Budgets annexes ZAC et lotissements – Budgets supplémentaires – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte les Budgets Supplémentaires 2009 des budgets annexes suivants :

↳ Opérations d'aménagement :

- ZAC de Gouédic - Porte de la Vallée
- Lotissement de la rue de Tréguieux

dont le détail des principales opérations inscrites tant en Fonctionnement qu'en Investissement est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### **21 - Budget annexe fossoyage des cimetières – Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 du budget annexe du fossoyage des cimetières qui s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes pour un montant de 8 348,21 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **22 - Budget annexe de l'eau – Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 s'établissant comme suit :

- une SECTION D'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de : 2 967 189,81 €,

- une SECTION D'EXPLOITATION équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de : 689 724,51 €.

dont le détail des principales opérations inscrites tant en Exploitation qu'en Investissement est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **23 - Budget annexe de l'assainissement – Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de : 1 270 980 €,

- SECTION D'EXPLOITATION équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de : 120 835,64 €.

dont le détail des principales opérations inscrites tant en Exploitation est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **24 - Délégation de service public – Budget annexe "affermage eau ville de Plérin - Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 dont le détail des principales opérations inscrites en section d'exploitation est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **25 - Budget annexe des parkings fermés – Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 dont le détail des principales opérations inscrites tant en Fonctionnement qu'en Investissement est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Total : 43

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 2 (M. LE BERE et Mme MEYER)

### **26 - Régie municipale des pompes funèbres – Service Extérieur – Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 dont le détail des principales opérations inscrites tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement est indiqué dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **27 - Régie municipale des Pompes Funèbres – Crématorium – Remboursement des intérêts d'emprunts**

Le Conseil Municipal décide que le budget annexe du crématorium doit rembourser au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres la part des intérêts s'élevant à 203 176,90 € pour la période allant de 2002 à 2009 et décide également que jusqu'à la fin de la durée du contrat de prêt, le budget annexe du crématorium doit rembourser à hauteur de 33,77 % le montant des intérêts de l'année au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **28 - Régie municipale des pompes funèbres – Crématorium – Budget supplémentaire – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2009 dont le détail des principales opérations inscrites tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement est précisé dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **29 - Z.A.C. de Gouédic La Porte de La Vallée – Clôture du budget annexe**

Le Conseil Municipal décide de clore le budget annexe dénommé "ZAC de Gouédic, La Porte de la Vallée" et approuve la prise en charge du déficit sur le budget principal 2009 de la Ville d'un montant de 365 297,71€.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **30 - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - Approbation du rapport annuel 2008**

Le Conseil Municipal constate l'affectation définitive de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2008, pour un montant de 1 438 845 €, aux actions et opérations figurant dans l'état annexé à la délibération, dans les conditions prévues par la loi.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **31 - Fourniture de matériels et matériaux de bâtiments - Autorisation à signer le marché**

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- Lot n°4: "Quincaillerie" avec l'entreprise LEGALLAIS BOUCHARD ;  
Montant minimum: 21 000 € HT ; maximum: 84 000 € HT.
- Lot n°5: "Electricité" avec l'entreprise C.E.F. ;  
Montant minimum: 50 000 € HT ; maximum: 200 000 € HT
- Lot n°6: "Plomberie - Chauffage" avec l'entreprise MAFART ;  
Montant minimum: 21 000 € HT ; maximum: 84 000 € HT
- Lot n°7: "Peinture" avec l'entreprise EMERAUDE DISTRIBUTION ;  
Montant minimum: 25 000 € HT ; maximum: 100 000 € HT
- Lot n°8: "Vitrerie" avec l'entreprise EMERAUDE DISTRIBUTION ;  
Montant minimum: 10 000 € HT ; maximum: 40 000 € HT

Les montants indiqués sont pour une année.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **32 - Opération de rénovation urbaine quartier de la Croix Saint-Lambert – Réalisation des espaces publics et aménagements urbains et paysagers – Autorisation à signer les marchés**

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n°1 avec le groupement d'entreprises SCREG et RAULT TP pour un montant de 2 025 878,90 € HT ;
- lot n° 2 avec l'entreprise ETDE pour un montant de 750 935,00 € HT ;
- lot n° 3 avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour un montant de 1 098 149,25 € HT.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

|                |                 |   |               |
|----------------|-----------------|---|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42  | Exprimés : 33 |
| Voix Pour : 33 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 9 (Opposition)  |               |
|                |                 | (M. LE BERE, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD) |               |

### 33 - Travaux au stand de tir niveau - 8 du parking de Gouédic - Autorisation à signer les marchés

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- lot n°1 avec l'entreprise SIB de Brest pour un montant de 353 990,48 € TTC ;
- lot n° 2 avec l'entreprise ALLEZ et Cie de Lamballe pour un montant de 63 685, 45 € TTC.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### 34 - Approbation du bilan annuel 2008 des acquisitions et cessions immobilières

Après avoir pris acte du bilan annuel 2008 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville de SAINT-BRIEUC annexé à la délibération, le Conseil Municipal approuve ledit bilan qui sera annexé au Compte Administratif 2008.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### 35 - Désaffectation/Réaffectation de 9 logements de fonction instituteurs

Le Conseil Municipal décide de prononcer la désaffectation des 9 logements de fonction instituteurs dont la liste est annexée à la délibération afin de les réaffecter aux nouveaux besoins des écoles.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 37  | Pouvoirs : 6    | Total : 43      | Exprimés : 43 |
| Voix Pour : 43 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### 36 - Logements de fonction instituteurs – Procédure de désaffectation du logement de l'école élémentaire Cesson Bourg

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de désaffectation du logement de fonction instituteur de l'école élémentaire Cesson Bourg, situé au 1<sup>er</sup> étage du 4 rue de la Corniche, parcelle BS 01, et de ses dépendances en sollicitant l'avis de Monsieur le Préfet des COTES D'ARMOR.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### 37 - 49 et 51, rue de Gouët – Vente d'un garage

Le Conseil Municipal décide la vente à Monsieur et Madame Olivier LESCORNEC, demeurant à SAINT-BRIEUC 42 rue des Trois Frères Le Goff, ou à toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer, du bâtiment à usage de garage situé 49 et 51, rue de Gouët à SAINT-BRIEUC, cadastré section AZ n° 11 pour 77 m<sup>2</sup>, au prix de 24 400 euros nets vendeur, frais notariaux en sus, à la charge des acquéreurs et autorise Monsieur le Maire de SAINT BRIEUC à signer l'acte de vente authentique qui sera établi par Maître Yann BROCHEN, notaire à SAINT-BRIEUC.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

|                |                 |                 |               |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Présents : 36  | Pouvoirs : 6    | Total : 42      | Exprimés : 42 |
| Voix Pour : 42 | Voix Contre : 0 | Abstentions : 0 |               |

### 38 - Dénomination de voie quartier des Villages

Le Conseil Municipal décide de dénommer la voie suivante, conformément au plan ci-joint annexé à la délibération, **Impasse de la Ville Drollée**, en référence au nom de la métairie à laquelle appartenaient les terres où a été réalisé le lotissement et dont les bâtiments de la ferme sont situés au 20 rue de l'Argoat (voie perpendiculaire à la rue de l'Argoat, desservant le lotissement et dont l'accès se trouve à hauteur du n° 17 de la rue de l'Argoat).

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **39 - Programme d'Intérêt Général (PIG) Cohésion Sociale – Abondement des aides de l'ANAH / Saint-Brieuc Agglomération par la ville de Saint-Brieuc**

Le Conseil Municipal décide d'abonder les aides de Saint-Brieuc Agglomération / ANAH à hauteur de 5% du coût des travaux réalisés, décide également de plafonner le montant total des aides apportées à 45 000 € et prend acte du circuit décisionnel d'attribution des aides de la commune annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **40 - Eau potable/assainissement – Programme de travaux réseaux 2009 – Autorisation à signer les marchés**

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché établi pour chacun des lots et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

↳ lot n°1 avec le groupement d'entreprises LE DU (mandataire) – ARC pour un montant de 494 699,50 € H.T comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle ;

↳ lot n°2 avec le groupement d'entreprises LE DU (mandataire) – ARC pour un montant de 504 089,50 € H.T.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **41 – Motion de soutien – Situation de l'usine Chaffoteaux & Maury**

Le Conseil Municipal **ADOpte à l'unanimité** la motion de soutien suivante :

**EXPRIME** son entier soutien et sa totale solidarité aux salariés de l'usine Chaffoteaux à la suite des intentions et des perspectives envisagées par les dirigeants du groupe Ariston Thermo Group (ATG) sur l'avenir de l'activité sur le site de Ploufragan,

**CONDAMNE** sévèrement la méthode employée par la direction à l'égard des salariés qui ne tient aucun compte de la nécessité d'un véritable dialogue social et d'une réelle transparence, suscitant à juste titre une légitime colère, unanimement partagée,

**NE PEUT ACCEPTER** qu'aucune stratégie de maintien et de renforcement de l'activité de l'entreprise ne soit sérieusement étudiée à l'appui du savoir-faire reconnu des salariés, des potentialités existantes sur le plan technique et industriel, et des orientations crédibles à approfondir en matière de formation, de recherche et d'innovation dans un secteur qui demeure un secteur d'avenir,

**DEMANDE** que soit exercée la vigilance nécessaire sur les initiatives pouvant compromettre la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise, qui constitue l'un des atouts majeurs d'une nouvelle dynamique industrielle,

**S'ASSOCIE** à toutes les initiatives aux côtés de l'Etat et des autres collectivités locales et territoriales, pour parvenir à de véritables solutions d'avenir, susceptibles de maintenir et développer l'emploi sur le site, et invite la population à s'associer à cette dynamique de soutien des salariés de Chaffoteaux qui a été engagée

**REND HOMMAGE** au sens de la responsabilité des salariés et des organisations syndicales qui ont toujours fait valoir dans la transparence et la dignité leur contribution constructive à la définition de ces objectifs.

~~~~~